



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 octobre 2019**

DÉLIBÉRATION N° 2019-25

Nombre de membres en exercice : 13 Présents : 09 Pouvoirs : 03 Pour : 12 Contre : 00 Abstention(s) : 00

Le vingt deux octobre deux mil dix neuf à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TINCQUES, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, Maire, par suite de convocation en date du dix sept octobre deux mil dix neuf, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : MM. André BOUCHIND'HOMME, Jacques COJON, Maryse DELASSUS, Vincent DELION, Florence DÉTOURNÉ, Philippe DUBAR, Cyrille GOUILLARD, Daniel MIVELLE & Jacques THELLIER.

Absents : MM. Françoise DÉTOURNÉ (pouvoir à Florence DÉTOURNÉ), Christophe DUEZ (pouvoir à Cyrille GOUILLARD), Angélique FAVRE et Bruno LEFEBVRE (pouvoir à André BOUCHIND'HOMME)

Madame Florence DÉTOURNÉ est élue secrétaire de séance.

Travaux liés à la maîtrise de la demande en énergie : recours à l'emprunt

Monsieur le Maire fait connaître que, pour les besoins de financement des travaux liés à la maîtrise de la demande en énergie, il serait opportun de recourir à l'emprunt et demande de délibérer sur la question

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

- accepte la proposition qui lui est faite est donne son accord de principe au recours à l'emprunt selon le détail suivant :

- ✓ Montant du contrat de prêt : 84 943,00 €
- ✓ Score Gissler : 1A
- ✓ Durée du contrat de prêt : 7 ans
- ✓ Objet du contrat : financement des investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/01/2027

- ✓ Montant : 84 943,00 €
- ✓ Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur (jusqu'au 20 décembre 2019) en une fois et avec versement automatique à cette date
- ✓ Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,68 %
- ✓ Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- ✓ Echéances d'amortissements : trimestrielles
- ✓ Mode d'amortissement : échéances constantes
- ✓ Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- ✓ Commission d'engagement : 0,20 % du montant du contrat de prêt

- dit que le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation

contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec les services de la Banque Postale.

- ajoute qu'il y a lieu de modifier le budget prévisionnel 2019 ainsi qu'il suit :

Sens RECETTES			Sens DEPENSES		
Compte	Opération	Augmentation de crédit	Compte	Opération	Augmentation de crédits
1641	OPFI	84 943,00 €	2313	362	84 943,00 €
TOTAL		84 943,00 €			84 943,00 €

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Suivent les signatures des membres présents.

Pour copie conforme,
Jacques THELLIER
Maire de TINCQUES